

CCE extraordinaire du 12 mars 2008

Information et consultation sur le projet de rachat du fonds de commerce et de l'immobilier de la Fonderie Aluminium Cléon (FAC) par une filiale dédiée de RENAULT s.a.s.

SOMMAIRE

1. Contexte et marché de la fonderie aluminium

2. Raisons du projet

3. Projet

3.1. Rachat du fonds de commerce et de l'immobilier

3.2. Filiale dédiée

3.3. Description de l'activité concernée

3.4. Conditions de réussite

3.5. Volet social

4. Calendrier du projet

1 – Contexte et marché de la fonderie aluminium

Créée en 1964 par RENAULT, la Fonderie Aluminium Cléon (FAC) a été vendue en 1999 au groupe TEKSID.

La Fonderie Aluminium Cléon est détenue par BAVARIA depuis le 4 octobre 2007.

Le marché mondial de l'aluminium sous pression est de plus de 9 Millions de tonnes annuels. Il regroupe différentes familles de pièces, parmi lesquelles, principalement les carters cylindres, les supports, les répartiteurs d'admission, les carters de boîtes de vitesses.

A l'horizon de 2009, les besoins de RENAULT se situent aux environs de 100 000 tonnes annuelles dont la moitié sont des carters de boîtes de vitesses.

La part des fabrications de pièces en aluminium sous pression se répartit entre différents fournisseurs (CIE, ARCHE, FAGOR...) et les usines du Groupe RENAULT (Pitesti en Roumanie, Illasa en Argentine et Busan en Corée chez Renault Samsung Motors). Avec environ 9 000 tonnes, la FAC assure 18% des approvisionnements de RENAULT en carters de boîtes de vitesses, essentiellement destinés au site de Cléon.

Marché mondial de l'aluminium:



En terme de production, la capacité installée de FAC est d'environ 17 000 tonnes réparties entre Renault (environ 9 000 tonnes), PSA (environ 6500 tonnes) et GETRAG Ford (environ 1500 tonnes).

En décembre 2007, BAVARIA s'est rapproché de ses clients, dont RENAULT, pour rechercher un soutien économique afin de surmonter ses difficultés en terme de performance industrielle et de compétitivité à la FAC, et ceci pour assurer la continuité des activités fonderie.

Des discussions se sont poursuivies depuis décembre entre BAVARIA et ses différents clients : RENAULT, PSA et GETRAG FORD pour trouver, dans un premier temps, les solutions offrant les meilleures garanties d'approvisionnement.

2 – Raisons du projet

La vente intervenue en 1999 permettait l'intégration des fonderies de RENAULT dans un groupe leader mondial, le groupe TEKSID dans lequel RENAULT prenait une part du capital, en partenariat avec FIAT qui en détenait la majorité.

Après une forte détérioration de ses résultats dans les années suivantes, FIAT a décidé de vendre les fonderies aluminium en 2002. Ensuite, en 2007, est intervenue une nouvelle cession, une partie des établissements revenant au groupe mexicain NEMAK, la partie française étant reprise par la société allemande BAVARIA.

Dans ce contexte, les résultats de FAC se sont particulièrement détériorés depuis 2005 d'une part après l'arrêt du contrat VOLVO, d'autre part pour le reste des fabrications en terme de fiabilité, de qualité et de coûts.

La société BAVARIA a considéré au bout de quelques semaines que le plan de redressement de la FAC était beaucoup plus difficile que supposé initialement et a engagé des discussions avec ses différents clients.

Les discussions qui ont été menées avec BAVARIA et avec les autres clients de FAC, PSA et FORD, ainsi qu'avec l'administrateur ad hoc, ont conduit au projet de rachat du fonds de commerce et de l'immobilier de la Fonderie Aluminium Cléon (FAC) par RENAULT.

3 – Projet

3.1 - Rachat du fonds de commerce et de l'immobilier

RENAULT envisage, via une filiale détenue à 100 %, de racheter à FAC le fonds de commerce exploité par cette dernière et l'immobilier sur le site de CLEON.

Les éléments achetés comprendront l'ensemble des actifs d'exploitation :

- le terrain et le bâtiment,
- les stocks,
- les contrats clients et fournisseurs sous réserve d'acceptation par ces derniers, étant précisé que le contrat avec GETRAG FORD ne sera pas repris. Les négociations se poursuivront entre FAC et GETRAG-FORD pour la recherche d'une solution agréant les parties.

A titre exceptionnel, les passifs d'exploitation identifiés au jour de la cession du fonds de commerce seront repris à l'exclusion de certains d'entre eux conservés par FAC.

FAC conserve à sa charge :

- les passifs sociaux et fiscaux (URSSAF, impôts),
- certains litiges.

3.2 - Filiale dédiée

Le fonds de commerce et l'immobilier seront rachetés par SOFIMIN, Société par Actions Simplifiée, détenue à 100 % par RENAULT s.a.s.. SOFIMIN reprendra ce fonds de commerce et l'immobilier, en raison de son absence d'activité.

Il est envisagé, préalablement à la reprise d'activité, de procéder aux modifications juridiques nécessaires à cette reprise.

La dénomination qui pourrait être retenue serait Fonderie de Normandie. Cette filiale dépendrait de la Direction des fabrications mécaniques (DFM).

3.3 - Description de l'activité concernée

Il est envisagé que la filiale poursuive les activités de fusion, moulage, finition réalisées par la FAC à destination de ses différents clients.

Actuellement les activités de fusion sont réalisées grâce à 3 fours et celles de moulage sont mises en œuvre sur les machines décrites ci-après.

Les lignes de parachèvement dédiées par ligne de produit (famille J, PK, Prince,) permettent de réaliser les opérations de finition nécessaires (ébavurage, grenailage, ...) à la fourniture des produits semi-finis répondant aux exigences clients.

Equipements Actuels :

- Fusion : 3 fours dont 2 de 30T,
- Moulage : 29 machines, soit 4 de 1100T (dont 2 non opérationnelles), 7 de 1350T, 5 de 1600T , 10 de 2000T, 1 de 2200T, 2 de 2500T,
- Lignes de parachèvement : 2
- Grenailages : 3 machines
- Centres d'usinage : 3 (dont 2 non opérationnelles)

3.4 - Conditions de réussite

Le maintien de l'activité passera par un retour à des résultats qualité, coûts et délais répondant aux attentes des clients de la fonderie.

Des investissements, principalement de remise à niveau, seront réalisés afin de retrouver en premier lieu un bon niveau de rendement des installations, dans un premier temps supérieur à 70%. De même ces investissements ainsi que la mobilisation de tous dans le cadre d'une nouvelle organisation devront conduire à une amélioration rapide de la qualité à moins de 4000 ppm (pièces par million) pour atteindre le standard RENAULT (1500 ppm). En terme de coût, les indicateurs de

temps passé ainsi que de frais à la pièce devront être réduits au meilleur niveau qui reste à déterminer. Des échanges et des comparaisons seront effectués avec la fonderie de Pitesti qui produit aussi des carters de boîtes de vitesses.

Les compétences des personnels seront mobilisées et si besoin renforcées. Des réflexions approfondies seront menées quant à l'organisation.

Tout comme dans les fonderies de Pitesti ou de Busan, le SPR, système de production de RENAULT, sera implanté et sera une base de la réussite attendue.

Les résultats obtenus dans les prochains mois seront déterminants pour le maintien de l'activité et la poursuite des investissements.

3.5 - Volet social

L'effectif inscrit, à la date du 3 mars 2008, est de 308 salariés sous contrat à durée indéterminée et 3 salariés sous contrat à durée déterminée. En outre, 29 salariés sont dans le dispositif CASA.

L'ensemble des salariés sera transféré en application de l'article L.122-12 du Code du travail dans la filiale ainsi constituée. Les contrats de travail à durée déterminée qui concernent trois salariés restent régis par les dispositions légales. L'implantation géographique est inchangée.

CATEGORIES PROFESSIONNELLES	EFFECTIF
APR	171
ETAM	118
CADRES	19
Total	308

Dans ce cadre, RENAULT maintiendra l'emploi sous contrat à durée indéterminée pour les salariés de la FAC, soit sur le site de Cléon, soit dans d'autres unités de production de RENAULT en particulier en Haute-Normandie.

La convention collective applicable est celle de la métallurgie. Les accords collectifs FAC seront transférés en application de l'article L.132-8 du Code du travail.

Les mandats des représentants du personnel se poursuivront au sein de cette entité.

4- Calendrier du projet

- Commission économique du CCE : 7 mars 2008
- Information et consultation du Comité central d'entreprise : 12 mars 2008
- Rachat du fonds de commerce et de l'immobilier à FAC - Prise d'effet juridique : 1^{er} avril 2008
- Transfert des salariés dans la filiale : 1^{er} Avril 2008